



Facture gaz de france non prélevée durant 18 mois

Par **sambrunette**, le **10/09/2009** à **13:17**

Bonjour, rn je souscris en janvier 2008 un abonnement chez gaz de france dolce vita pour ma consommation de gaz et d'électricité. rn je fixe avec la conseillère un échancier de 100 euros par mois prélevé sur mon compte. rn J'utilise toujours le mode de règlement par prélèvement pour ne plus avoir à y penser. rn je déménage en aout 2009, je procède donc à la résiliation de mon abonnement et je reçois ce jour 6 factures dont une de résiliation de 1577.43, j'appelle et on me répond que suite à un blocage informatique venant d'eux aucun prélèvement n'a été effectué. Je dois donc cette somme. rn Or je gagne 1080 € par mois et il propose d'échelonner les paiement mais je dois leur payer 100 € par mois ce qui est trop élevé pour moi. rn Puis je leur imposer un montant qui serai plus confortable pour moi ? rn Ai je un recours ? rn par avance merci